

Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



**Procès-verbal de la séance du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
du 15 mai 2017**

Table des matières

1. Appel.....	2
2. Approbation de l'ordre du jour	2
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 13 février 2017.....	2
4. Communications du Bureau	3
5. Communications de la Municipalité.....	3
6. Communications des délégués dans les instances intercommunales	5
7. Préavis municipal N° 03/2017 – Demande de crédit de CHF 55'500.—TTC pour les prestations relatives aux études de projet jusqu'à l'obtention du permis de construire visant à la revitalisation de cours d'eau et de milieux humides à Le Muids.....	6
8. Préavis municipal No 04/2017 – Demande de crédit de CHF 43'600.—TTC pour le remplacement du portail d'accès à la déchetterie	7
9. Election du bureau du Conseil Communal pour l'exercice 2017-2018	7
11. Annonce de préavis futurs	9

1. Appel

Le Vice-Président M. Nicolas Fleury accueille les membres du Conseil et la Municipalité ainsi que le public et la presse.

La Secrétaire suppléante procède à l'appel : 40 membres sont présents, 10 sont excusés, 4 absents (M. Valentin Fasel, M. Philippe Fouchault, M. Ivane Ohanessian, M. Valentin Rais).

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Vice-Président demande à la Municipalité ainsi qu'au Conseil Communal si des remarques sont à formuler. Comme aucun commentaire n'est fait, **le Vice-Président** soumet à l'assemblée l'approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil Communal approuve à l'unanimité l'ordre du jour du 25 avril 2017.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 13 février 2017

Mme la Syndique demande qu'une précision soit apportée à ses propos à la page 3 concernant la diminution de loyer accordée à quatre reprises à l'Auberge Communale pour tenter de réduire leurs problèmes financiers. Ces baisses de loyer avaient été accordées par l'ancienne Municipalité et non par la Municipalité actuelle. (annexe 1)

Le Vice-Président soumet à l'assemblée l'approbation du procès-verbal du 13 février 2017 avec la modification demandée par Mme la Syndique.

Le Conseil Communal approuve à une large majorité le procès-verbal de la séance du 13 février 2017 avec modification.

4. Communications du Bureau

Le Vice-Président informe l'assemblée d'un courrier de M. Bertrand Meylan, Président du Parc du Jura Vaudois et municipal au Chenit, proposant une présentation du Parc Jura Vaudois lors d'une séance de Conseil entre septembre 2017 et juin 2018. Il trouve cette initiative très intéressante et souhaite que le nouveau Président profite de l'opportunité offerte par ce courrier.

M. Patrick König regrette que cette présentation se limite au Conseil Communal et propose qu'elle soit ouverte à toute la population. **Le Vice-Président** suggère que cette présentation se fasse dans un premier temps au Conseil Communal puis le nouveau Président décidera de présenter le Parc Jura Vaudois au reste de la population.

Le Vice-Président remercie l'équipe de dépouillement pour le 1^{er} tour des élections cantonales 2017 dirigée par M. Jean-Pierre Vuille. Il souhaite également remercier chaleureusement M. Jean-Pierre Vuille d'avoir assuré avec brio la Présidence de la séance du Conseil Communal à laquelle il n'a pas pu participer. Il profite de cette occasion pour présenter ses excuses de ne pas avoir pu remplir complètement ses engagements en tant que Premier Vice-Président du Conseil de la Commune mais il se trouve qu'il a été confirmé Secrétaire-Général Adjoint puis Secrétaire-Général Ad Intérim à l'ISO impliquant de nombreux déplacements à l'étranger.

5. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique informe que la Municipalité est à la recherche d'un nouveau secrétaire municipal suite au départ de M. Roland. Il reste encore 2 candidats en lice, la décision sera prise d'ici la fin du mois de mai.

Elle informe également que la commune est à la recherche d'un apprenti agent d'exploitation pour la rentrée août 2017.

Concernant l'Auberge Communale, le processus de finalisation pour trouver un nouveau gérant est sur le point d'aboutir. Il ne reste plus que 2 candidats pour la reprise de l'Auberge. Une procédure à l'encontre des anciens gérants est toujours en cours, cela prend un peu plus de temps puisqu'ils ont déménagé en France.

La Municipalité a pris la décision que l'agence postale sera déplacée à l'administration communale d'ici cet automne. Quant au service à domicile, il est déjà en place au Muids. La Municipalité souhaitait que la population puisse continuer à bénéficier de ces services.

La Municipalité a reçu les nouveaux habitants lors d'une soirée très sympathique avec la présentation des sociétés locales et où d'excellents desserts du nouveau chocolatier/pâtissier d'Arzier-Le Muids ont été servis. Elle rappelle également la Fête de la Fontaine qui aura le week-end du 20 mai 2017. Cette année, la Fête des enfants est remplacée par un goûter des écoles qui aura lieu le 29 juin car les sociétés locales sont actuellement très actives dans la préparation de la Fête des 30 ans du CCS qui aura le lieu le 30 septembre 2017.

La Municipalité fêtera le 10 juin 2017 le centenaire de Mme Mercier.

Le samedi 17 juin 2017 se déroulera la Fête des habitants du Parc Jura Vaudois où la Municipalité d'Arzier-Le Muids tiendra un stand.

Mme Elvira Rölli informe le Conseil Communal que les sources de la Commune ont peu de réserve et que l'hiver sec de cette année n'a pas arrangé les choses. Il sera sûrement nécessaire de pomper de l'eau du lac cet été et elle demande donc une certaine attention pour ne pas gaspiller trop d'eau. Pour une sécurité d'approvisionnement, il y a un projet pour amener de l'eau depuis Bassins au lieu de pomper l'eau du lac.

Concernant les gros travaux des séparatifs des eaux Chemin du Marguiller et Chemin de la Forge, le projet avance avec la prise de contact avec les propriétaires en leur expliquant tous les détails du projet. La fin des rentrées de soumissions est prévue ce jeudi 18 mai 2017 et Mme Elvira Rölli pourra dès lors présenter le préavis pour le mois de septembre 2017.

M. Nicolas Ray informe que la Municipalité a décidé de mettre à disposition à l'Association du CALM une partie de la parcelle N° 238 pour soutenir le projet de jardins potagers communautaires.

La Municipalité a également décidé d'engager deux nouveaux apprentis garde-forestier vu la qualité des dossiers reçus puisque les deux apprentis actuels vont finir leur formation avec succès en juin de cette année.

M. Nicolas Ray présente l'avant-projet de la nouvelle école au Muids nommée CIS (Centre intercommunale scolaire) avec différents plans. Le préavis du crédit de construction sera augmenté et le préavis sur l'équipement (tableaux interactifs, matériel audio-visuel, matériel sportif) sera lui revu à la baisse, le budget pour l'entier de l'école est de CHF 32'860'00.00 avec une marge de fluctuation de 5%. Les architectes ont soumis un premier projet à la Municipalité avec un dépassement de plus de 3 millions sur le budget ce que la Municipalité a tout de suite refusé. Les architectes ont expliqué ce dépassement par une sous-estimation des coûts de terrassement. Un deuxième projet avec un dépassement de CHF 380'000 a été soumis avec quelques modifications soit une diminution de la surface intégrée, un abaissement de la hauteur de bâtiment, la suppression d'abri PC, réduction du volume du bâtiment. Pour pouvoir recevoir des subventions, la salle de gym doit être éclairée par de la lumière naturelle donc une ouverture est indispensable. Il a été décidé que les panneaux photovoltaïques ne seront pour l'instant pas installés sur la totalité du toit car cela engendré un coût supplémentaire de CHF 480'000 donc il sera installé le minimum légal. Ensuite la Municipalité prendra la décision d'installer la totalité des panneaux en étudiant la rentabilité de la vente d'énergie à Romande Energie ou en louant le toit restant. La séparation de la salle polyvalente en 3 partie avec des panneaux a également été laissée de côté pour l'instant car c'est un coût supplémentaire de CHF 40'000. Par contre la Municipalité a renoncé pour l'instant à deux économies possibles soit le chauffage à pellets au lieu des plaquettes (CHF 70'000) et le désenfumage de la salle polyvalente pour max. 300 personnes (CHF 166'000). M. Nicolas Ray présente également le devis estimatif optimisé avec les points modifiés pour économiser CHF 2'780'000. Le coût de la construction de cette nouvelle école est fixé à CHF 583 TTC/m3. Il est prévu que la mise à l'enquête se fasse en septembre 2017 et que d'ici la fin de l'année une promesse d'achat soit finalisée avec l'AISGE. En début d'année 2018, le Conseil Communal devra approuver le crédit. Dans le comité de pilotage de ce projet se trouve M. Flavio Boscardin de la commission d'urbanisme qui peut répondre aux questions relatives à ce projet. (Présentation de M. Ray en annexe 2).

M. Nicolas Ray présente la situation suite au bouclage 2016 de l'accueil de jour, soit une perte d'environ CHF 20'000 pour la nurserie comme prévu dans le budget. Par contre il n'était pas prévu que l'UAPE fasse un bénéfice de CHF 120'000, cela fait un trop perçu de CHF 2'000 par enfant. Le secrétariat du RAT a confirmé que le remboursement aux parents et à la Commune sera effectué. Comme la Commune n'a aucun pouvoir sur la tarification, la Municipalité a demandé au RAT de retravailler ce point afin d'éviter que le problème se reproduise.

Il rappelle 2 événements prévus, soit le 3 juin avec les portes ouvertes du jardin d'enfants et le 17 juin avec la Fête des habitants du Parc Jura Vaudois où la Municipalité tiendra un stand de Milkshakes des alpages de la Commune.

M. Christian Dugon donne quelques informations sur le nouveau local CCS. La peinture est actuellement faite par les jeunes eux-mêmes. Concernant le stand de tir et le préavis 01/2016, les travaux avancent bien malgré une météo mitigée. Si la couverture provisoire ne peut être réalisée d'ici la fin de semaine, il sera nécessaire de réinstaller le portacabine puisque le stand est occupé

dans le cadre du giron des jeunes de Bassins.

M. Patrick Hübscher informe les conseillers que le déneigement a engendré 45 h de travail par semaine pour les employés communaux qui veillent à la sécurité des routes pour la population pour l'année 2016 au lieu des 58h par semaine nécessaires pour l'année 2015.

M. Vincent Grandjean pose deux questions à M. Ray concernant la construction de la nouvelle école. Suite aux modifications pour une question de budget faites au bâtiment qui avait pourtant rapporter le concours du projet, les autres candidats ne peuvent-ils pas se sentir lésés ? La deuxième question concerne l'installation des panneaux photovoltaïques sur l'entier du toit ou non, ce choix incombe-t-il à la Commune puisque ce bâtiment sera vendu à l'AISGE ?

M. Nicolas Ray répond que ce ne sont pas des architectes qui ont estimé le coût mais une entreprise externe mandatée. Tous les projets ont été évalués sur les mêmes bases mais le terrassement n'avait pas été pris en compte pour tous les candidats. M. Flavio Boscardin tient à préciser que c'était un concours d'architecture et pas un concours d'appels d'offres. Pour le choix des panneaux sur le toit, M. Nicolas Ray rappelle que la Commune est le maître d'œuvre et peut prendre la décision. Mais dans les faits, il est clair que le sujet est discuté et que les recommandations de l'AISGE seront prises en compte.

M. Denis Berger s'inquiète que le projet de la construction de l'école s'éternise et que d'autres modifications soient encore apportées suite aux nombreuses demandes du Conseil Communal. M. Nicolas Ray affirme que l'avant-projet présenté ce soir est validé. L'enveloppe du bâtiment est fixe et définitive. Maintenant, c'est l'étude détaillée pièce par pièce qui va démarrer. Les demandes faites par les conseillers n'ont pas engendré des coûts supplémentaires et la demande pour une zone de stockage, elle, n'a pas pu être validée.

M. François Esselborn s'inquiète quant aux conséquences sur l'équilibre du bâtiment suite à la suppression du 2^{ème} sous-sol. M. Nicolas Ray part du principe que les ingénieurs savent ce qu'ils font mais pour s'assurer que les bases du bâtiment soient bien solides, ce point sera discuté lors de la prochaine séance.

6. Communications des délégués dans les instances intercommunales

M. Christian Brügger pour l'APEC communique les informations suite à la séance des délégués qui s'est déroulée le 4 mai 2017 à Genolier. Il y a eu l'assermentation de 8 nouveaux délégués dont 2 pour la Commune d'Arzier-Le Muids, Mme Elvira Rölli et M. Pascal Voutat. (annexe 3)

Mme Jacqueline Burbidge Rainsley pour l'AISGE, informe que lors de la séance du 5 avril 2017 deux préavis (Comptes 2016 et demande de crédit pour la réparation des stores au Collège du Cordex à Genolier) ont été acceptés. Le CODIR de l'AISGE est à la recherche d'un(e) boursier/boursière. La prochaine séance est fixée au 27 septembre 2017. Les rapports sont à disposition sur le site internet de l'AISGE www.aisge.ch.

M. Christophe Patarin pour le RAT informe que lors de la séance du 6 avril 2017 le préavis « rapport de gestion » a été présenté et que le seul point à relever est le bénéfice de CHF 120'000 déjà rapporté par M. Nicolas Ray.

M. Philippe Esseiva pour le Conseil Régional, lit le rapport des délégués de l'assemblée qui s'est déroulée le 30 mars 2017 avec l'acceptation de 4 préavis. Le contenu est à votre disposition sous www.regionyon.ch (annexe 4)

M. François Esselborn pour la Commission du Feu St-Cergue - Arzier-Le Muids et du Conseil Intercommunal de l'Association SDIS Nyon-Dôle informe que lors de sa séance du 26 avril 2017 le

préavis 06/2017 – Comptes 2016 a été accepté à l'unanimité. La constitution d'une réserve pour l'entretien des bâtiments et le renouvellement des véhicules a soulevé une question car le sujet peut être délicat en cas de déficit vis-à-vis des communes même si les rétrocessions leur sont faites. (annexes 5-6-7). Le rapport de gestion est consultable sur le site www.sdis-nyon-dole.ch.

7. Préavis municipal N° 03/2017 – Demande de crédit de CHF 55'500 TTC pour les prestations relatives aux études de projet jusqu'à l'obtention du permis de construire visant à la revitalisation de cours d'eau et de milieux humides à Le Muids

Suite à la demande de la Commission ad'hoc, **M. Nicolas Ray** souhaite informer que la distance réglementaire de purinage près des cours d'eau est de 3 mètres de chaque côté mais cela dépend aussi de la topographie du terrain. M. Frédéric Guilloud rebondit en affirmant que ce n'est pas 3 mètres mais 6 mètres.

M. Michel Pannatier lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances qui, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis municipal N°03/2017 tel que proposé.

M. Dominique Klinkenbergh lit les conclusions du rapport de la Commission et propose à l'unanimité d'accepter ce préavis.

M. François Grandchamp des Raux s'inquiète sur la faisabilité de ce projet avec des coûts conséquents pour la Commune.

M. Mathieu Ruchat s'inquiète aussi sur les désagréments causés aux propriétaires des terrains. Il se pose quelques questions : est-ce que les propriétaires ont déjà été contactés, ont-ils l'obligation d'accepter, que se passerait-il si un propriétaire refusait ce projet ?

M. Nicolas Ray répond que les propriétaires ont été contacté et qu'une séance d'informations leur expliquant le projet a été organisée. Les ingénieurs pourront aller discuter avec les propriétaires en trouvant la meilleure solution pour chacun. Il n'y a aucune obligation pour les propriétaires et il n'y aura aucune expropriation. Tous les travaux qui seront exécutés seront soumis à une mise à l'enquête. Et pour la dernière question, cela dépendrait tout où se trouve la parcelle dans le projet.

Mme Elvira Rölli confirme qu'il y a un gros projet à la Cézille de recaptage des eaux et stockage pour une sécurité d'approvisionnement de SIDEMO (Gland, Vich, Genolier, Arzier-Le Muids). Il est important que le préavis 03/2017 soit accepté ce soir car cela permettrait de drainer les eaux, ce qui éviterait à la Commune de créer un bassin de rétention obligatoire au-dessus de la Clinique de Genolier qui a été estimé à CHF 250'000.--.

M. François Grandchamp des Raux s'inquiète des coûts d'étude qui devront être pris en charge par la Commune si le projet ne peut se faire puisque les subventions seront versées uniquement à cette condition.

M. Michel Pannatier de la Commission des Finances et **M. Nicolas Ray** confirment que la subvention sera versée à la hauteur de 95% si les travaux sont exécutés, et si le projet ne démarre pas une subvention de 60% des frais d'études uniquement pourraient être versée mais sans garantie pour l'instant.

M. François Esselborn demande si les travaux ne pourraient pas attendre la fin de la construction de l'école. M. Nicolas Ray confirme que des travaux provisoires seront fait au ruisseau du Bix pour pouvoir démarrer le projet puisqu'ils doivent débuter en aval (bas du Muids) et ensuite remonter en

amont. Dans ces conditions cela n'empêchera pas de débiter les travaux de construction de l'école. La réalisation de ce projet se fera en plusieurs étapes.

En l'absence d'autres commentaires, le Vice-Président soumet le préavis sans amendement au vote de l'assemblée.

Le Préavis N°03/2017 est accepté par 36 oui, 1 non, 1 abstention

8. Préavis municipal No 04/2017 – Demande de crédit de CHF 43'600 TTC pour le remplacement du portail d'accès à la déchetterie

La Municipalité ne souhaite pas apporter d'information complémentaire.

M. Jean-Marie Weyer lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances qui, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis municipal N°04/2017 tel que proposé.

M. Inal Uygur lit les conclusions du rapport de la commission et informe que celle-ci propose d'approuver le préavis municipal N°4/2017 avec l'amendement suivant:

Proposition d'ajouter une lumière sur le portail avec un détecteur de mouvement au cas où les 10% pour divers et imprévus ne sont dépensés.

Le Vice-Président rappelle que le Conseil Communal ne peut se prononcer que sur les conclusions du rapport et non sur le contenu du projet. Il propose que la commission ad'hoc retire sa proposition d'amendement et confirme si elle recommande ou non d'accepter le préavis. La commission répond en recommandant d'accepter le préavis municipal N° 04/2017 tel que proposé.

De son côté, **M. Christian Dugon** annonce qu'il prendra en compte la proposition de la commission ad'hoc.

En l'absence d'autres commentaires, le Vice-Président soumet le préavis sans amendement au vote de l'assemblée.

Le Préavis N° 04/2017 est accepté par 34 oui, 3 non, 1 abstention

9. Election du bureau du Conseil Communal pour l'exercice 2017-2018

Cette élection a été avancée car M. Nicolas Fleury ne pourra pas, pour des raisons professionnelles, présider la séance du Conseil Communal du 26 juin 2017. Le nouveau bureau sera en fonction dès le 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30.06.2018.

Election du Président(e) : M. Claude Rossier propose M. Jean-Pierre Vuille qui accepte. En l'absence d'autre candidature, M. Vuille est élu par acclamation.

Election du 1^{er} Vice-Président (e) : M. Jean-Pierre Vuille propose M. Christophe Patarin qui accepte. En l'absence d'autre candidature, M. Patarin est élu par acclamation.

Election du 2^{ème} Vice-Président(e) : M. Jean-Pierre Vuille propose M. François Esselborn qui accepte. En l'absence d'autre candidature, M. Esselborn est élu par acclamation.

Election des scrutateurs/scrutatrices : Mme Gwendoline Nydegger et Mme Méliné Vincent souhaitent se représenter comme scrutatrices. Elles sont élues par acclamation.

Election des scrutateurs/scrutatrices suppléant(e)s : Les 2 scrutateurs actuels sont M. Christian Messaoudene et M. Christophe Patarin. M. Massaoudene étant absent ce soir et vu les nouvelles fonctions de M. Patarin, le Vice-Président demande au Conseil si il y a des nouveaux candidats. M. Michel Panatier propose M. Philippe Esseiva qui accepte et M. Denis Berger propose Mme Fanny Weinmann qui accepte également, les deux sont élus par acclamation.

10. Divers et propositions individuelles

M. Vincent Grandjean informe que l'accès intranet n'est plus sécurisé. Le Bureau du Conseil Communal va s'occuper de la sécurisation du système.

M. Denis Berger fait part de sa déception concernant la gestion par l'ancienne Municipalité des problèmes financiers de l'Auberge Communale. Il n'y a eu aucune transparence même pour la Commission des finances. Il n'est également pas satisfait du travail accompli par la Commission de gestion car cette dernière aurait dû intervenir avant et en informer la Commission des finances pour que la débâcle financière soit empêchée. **M. Frédéric Guillou** rassure M. Berger que le dossier est actuellement bien entre les mains de la Commission de gestion mais puisqu'une procédure est en cours, la discrétion est de mise. **M. Denis Berger** comprend bien que ce dossier est sous contrôle maintenant mais souhaite revenir sur les 2 ou 3 années en arrière où il n'y était pas. Pour lui, rien n'a été fait en amont pour endiguer cette situation. **Le Vice-Président** rappelle à tous les conseillers qu'ils peuvent en tout temps demander un complément d'information à la Municipalité et d'intervenir auprès des commissions s'il y a un malaise sur des sujets.

M. François Grandchamp Des Raux avait constaté que l'Auberge Communale ne tournait pas et regrette de n'être pas intervenu auprès du Conseil Communal mais il ne savait pas que c'était son rôle. Il pense que la nouvelle Auberge Communal devrait être gérée par une entreprise familiale prête à ouvrir 7 jours sur 7 pour que cela fonctionne.

Mme la Syndique confirme qu'il est important que l'Auberge Communale ait un but social au sein de la Commune mais qu'il est difficile de trouver un gérant souhaitant ouvrir 7 jours sur 7. Concernant les lacunes qui ont pu être constatées quant à la gestion des problèmes de l'Auberge Communale, elle invite à laisser derrière le passé et à se tourner vers l'avenir.

M. Mathieu Ruchat constate que l'aménagement au modérateur de trafic au Muids est soigné mais qu'il y a deux massifs au sein du village qui sont en friche et trouve cela dommage. **Mme la Syndique** répond qu'effectivement elle souhaite enlever quelques points floraux puisque le coût en arrosage est élevé et que l'accent sera mis sur les points floraux en terre qui demande moins de soin.

M. Patrick König souhaite rebondir sur l'aspect visuel de la gare qu'il trouve triste. Il propose qu'une exposition sur une plaque métallique de vieilles illustrations du village ou de vieilles carte postales soient mise en place pour égayer cette partie du village. **Mme la Syndique** approuve cette proposition qu'elle trouve très intéressante mais qui demande de l'argent et du temps.

M. François Esselborn demande si GastroVaud a été contacté et s'ils ont fait partie du processus pour gérer la reprise de l'Auberge Communale. **Mme la Syndique** répond par la négative puisqu'en 2010 la Municipalité avait déjà mandaté GastroVaud.

M. Jean-Marie Weyer constate que le Chemin des Côtes bénéficie d'un panneau limitant à 20km/h et demande si il est possible d'étendre cela au Chemin des Pins. **M. Patrick Hübscher** informe qu'il ne peut s'occuper des chemins privés, ce sont les propriétaires qui s'en chargent. **M. Frédéric Boy** confirme qu'une association de propriétaires du Chemin des Côtes a été créée pour gérer et entretenir ce chemin privé. Et lors de la dernière assemblée générale de l'association, la pose du panneau 20km/h a été voté.

M. François Esselborn affirme que le Chemin des Pins est un chemin communal et qu'une dérogation pour la pose d'un panneau limitant à 30km/h a été acceptée et il souhaiterait que le panneau indicateur de vitesse soit de temps en temps posé sur ce chemin car la limitation n'est pas souvent respectée. De plus, les débouchées des chemins privés sur le Chemin des Pins deviennent de plus en plus dangereuses, et il se demande s'il y a possibilité d'installer des miroirs et si les demandes doivent être faites à la Municipalité. **M. Patrick Hübscher** trouve que la solution des miroirs n'est pas la meilleure puisqu'ils sont fait surtout pour les voitures et non pour les piétons et les distances peuvent être faussées.

Mme Elvira Rölli rappelle qu'il est important que les propriétaires dans les chemins privés respectent les hauteurs de haies à 60 cm en cas de problèmes de visibilité, les murs eux peuvent monter jusqu'à 2 mètres. **M. François Grandchamp des Raux** a demandé à la Commune pour son chemin privé l'installation d'un miroir qui a été faite et ensuite il a reçu la facture qu'il a payé.

11. Annonce de préavis futurs

Mme la Syndique annonce les 4 préavis municipaux qui seront soumis au Conseil lors de la séance du 26 juin 2017 : Aménagement sentier piétonnier de contournement destiné à éviter le virage cantonal de la Route de St-Cergue , rénovation de la cuisine de la salle des maîtres au CCS, préavis sur les comptes et sur la gestion.

Il n'y a plus de question ni de commentaire, le Vice-Président clôt la séance.

La séance est levée à 22h17

Le Vice-Président
Nicolas Fleury

La Secrétaire suppléante
Lysiane Demierre